

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 03 OCTORE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trois octobre à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont assemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence de M. BILLEROT Christophe, Maire.

Présents : Mmes AUZANNET, GÉRODOLLE, DRILLAUD GAUVIN, ALBÉRIC LIÉVENS, BROUSSARD, FESTINO, GAILLARD
Mrs BILLEROT, SAINTON, BORDAGE, BAIN, CAILLET, MEUNIER, NAUD, SAUVAGE

Excusés : Mr BRETEAU.

Absents : Mrs AUGER , PARTHENAY

Secrétaire de Séance : Mr CAILLET

Date de convocation et d'affichage : 27 septembre 2019

Séance ouverte à 20 h00

Vu l'urgence de la décision à prendre sur le devenir du bar restaurant communal dont les murs et la licence IV sont propriétés communales, le Maire a souhaité mettre en place rapidement cette réunion du Conseil Municipal.

1. DEVENIR DU BAR RESTAURANT

Le Maire fait un rapide historique

- des 10 mois d'activités du bar restaurant avec la nouvelle gérance
- des problèmes des impayés
- des diverses entrevues avec Mr MANSION qui propose un arrêt de son activité au 31 décembre 2019 soit par une vente ou une reprise du fonds de commerce par la commune.
- de la rencontre avec des représentants du service Développement Economique de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre au sujet d'une reprise par la commune

Après échanges et discussions, le Conseil Municipal décide :

- de demander l'arrêt de l'activité au plus tôt avec une revente immédiate afin que le commerce ne ferme pas du tout
- de garder le bar restaurant en tant que propriété communale (pas de transfert éventuel à la Communauté de Communes)
- d'interrompre rapidement le bail liant la commune au gérant du bar afin de ne pas accentuer davantage le montant des impayés.

2. CRÉATION DE POSTE

Délibération adressée à la Préfecture

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 12 mars 2019, il avait été décidé de créer plusieurs postes techniques. Il avait été question d'un poste d'agent

de maîtrise qui avait été noté comme existant. Or, le poste existant est celui d'agent de maîtrise principal, anciennement occupé par le responsable des services techniques désormais parti en retraite.

Le Comité Technique du 2 septembre 2019 ayant émis un avis favorable à la candidature d'un agent communal au titre de la promotion interne au grade d'agent de maîtrise, il est nécessaire de créer désormais ce poste.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré

- ✧ **DECIDE** la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- ✧ **ADOpte** le nouveau tableau des effectifs tel que décrit ci-après

ADMINISTRATIF

- 1 attaché territorial, catégorie A, titulaire, temps complet (35h)
- 1 adjoint administratif Principal 2^{ème} classe, catégorie C, titulaire, temps complet (35 h)
- 1 adjoint administratif territorial, catégorie C, titulaire, temps non complet (27 h)

TECHNIQUE

- 1 technicien territorial, catégorie B, titulaire, temps complet (35h)
- 1 agent de maîtrise principal, catégorie C, titulaire, temps complet (35 h)
- 1 agent de maîtrise, catégorie C, titulaire temps complet (35h)**
- 3 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe, catégorie C, titulaire, temps complet (35 h)
- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe, catégorie C, titulaire, temps complet (35 h)
- 1 adjoint technique territorial, catégorie C, titulaire, temps complet (35 h)
- 1 adjoint technique territorial, catégorie C, titulaire, temps non complet (26/35^{ème})

Parole aux adjoints

Estelle DRILLAUD GAUVIN :

- Les horaires de la cérémonie du 11 Novembre prochain sont à déterminer.

Décision d'une commission travaux le vendredi 11 octobre à 19 h 15.

Séance levée à 21 H 00

Le Secrétaire de séance
Jérôme CAILLET

Validation par mail

Le Maire,
Christophe BILLEROT

